

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	52 (1979)
Heft:	6
Artikel:	Arthur Maret et l'amélioration du logement
Autor:	Hermenjat, Renée
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-128195

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Arthur Maret et l'amélioration du logement

La Belle Epoque

C'était dans les années 1900. Froufous et dentelles, ombrelles et valses viennoises. Le romantisme triomphait. La misère et la tuberculose aussi. Surtout dans les quartiers pauvres des villes, dans les taudis surpeuplés. Zola les a décrits. La Suisse avait aussi son contingent de taudis et de malchanceux. Ordre et tradition. Quelques années auparavant, en France, Monsieur Thiers avait proclamé que l'Eglise devait enseigner au peuple la bonne morale, à savoir qu'il est né pour souffrir.

M. Arthur Maret, président d'honneur de l'USAL, président démissionnaire du comité de rédaction de la revue HABITATION, ancien syndic de Lausanne a 86 ans. Il raconte ses souvenirs : Il avait 14 ans quand son père, pierriste de son métier, mourut laissant une veuve et 5 enfants.

Grâce à un modeste héritage, la famille peut vivre décentement. Mais le jeune garçon est témoin d'injustices qui contrastent avec une certaine idée qu'il se fait de la Suisse à travers l'enseignement reçu à l'école et à l'école du dimanche.

«Je n'ai pas fait d'apprentissage. Les études ne me tentaient pas. Je n'avais pas un bon souvenir de l'école. J'ai commencé par être commissionnaire, puis vendeur de tapis et de linoléums. J'étais tout seul dans un grand magasin.» Vers 18 ans, il se fait apprécier par le chef comptable de la Société coopérative de consommation où il travaille. Cet homme était un socialiste-chrétien. Il proposa au jeune homme de lui apprendre son métier. C'est ainsi qu'Arthur Maret devint comptable.

Le facteur déclenchant de la vocation socialiste-chrétienne de M. Maret est le fait suivant : dans son voisinage, vivait un vieux couple, uni, honnête et sympathique. Lui était un ancien ouvrier du bâtiment. L'un et l'autre, usés par l'âge et les infirmités ne pouvaient subvenir à leurs besoins. L'assistance plaça chacun des vieux époux dans un asile différent. Ils en moururent, tous les deux, rapidement. Ils n'avaient pu supporter la séparation.

Arthur Maret était déjà chrétien. Il devint aussi socialiste à ce moment-là. A cette époque les socialistes étaient considérés comme des ennemis de la religion, et les socialistes-chrétiens, très rares, comme des renégats.

«En 1908, je bouquinais, debout à la Riponne; je tombe sur un recueil de sermons écrits en 1880 où l'on parlait des «principes hideux du syndicalisme...»



Arthur Maret, conseiller d'Etat, lors d'un exposé sur le tunnel du Grand-Saint-Bernard.

«Je me souviens avoir lu, dans le «Grüttli» de A. Fauquex, que celui-ci prenait à partie un pasteur pour avoir prononcé un sermon à la Croix d'Ouchy dans lequel il avait violemment attaqué le socialisme. Fauquex écrivait que le rôle des pasteurs est d'enseigner la fraternité entre les hommes et non pas d'attaquer des doctrines qu'ils ne connaissent pas.»

Le pasteur incriminé répondit : «Pardon, je connais le socialisme. Je viens de lire le dernier livre de Vinet intitulé «Le socialisme considéré dans son principe». Cet ouvrage condamnait le socialisme, sans appel.

C'est dans ce contexte que se forgeaient le syndicalisme et le socialisme. La voix de Jaurès se faisait entendre à travers toute l'Europe.

1914

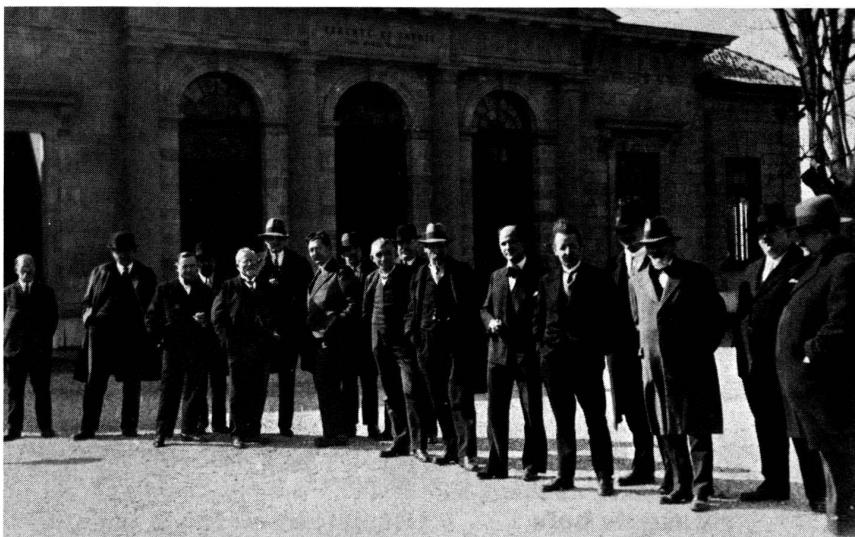
Première Guerre mondiale. Les soldats mobilisés laissaient à la maison leur femme et leurs enfants sans ressources, et parfois dans la misère.

A cette époque, demander l'aumône était la pire des humiliations. Ce n'était que poussé par la dernière extrémité qu'on allait «tendre la main».

«Un jour, un soldat de ma compagnie reçut une lettre désespérée de sa femme : nous n'avons plus rien, ni pain, ni argent. Plus personne ne veut nous faire crédit.

»Le soldat montra la lettre à son capitaine qui intervint auprès des instances communales (la bourse des pauvres) pour que cette famille soit secourue.» La révolution bolchevique en 1917 durcit encore les partis bourgeois qui ne faisaient guère de distinction entre le socialisme et le communisme. Jusqu'en 1947 les ouvriers syndiqués pouvaient être révoqués sous prétexte que l'Union syndicale suisse était une émanation de Moscou préparant l'avènement des Soviétiques dans notre pays.

Il fallait des leaders courageux et convaincus pour améliorer la vie du peuple. En 1918, Arthur Maret devient secrétaire du Parti socialiste vaudois. En 1922, il est élu président cantonal.



Le groupe socialiste du Grand Conseil en 1925. Arthur Maret est le cinquième depuis la droite.

Dans le domaine des assurances

En 1922 une initiative en faveur de l'assurance vieillesse avait réuni 150 000 signatures. Lors de la votation, l'initiative fut repoussée par 800 000 voix contre 70 000...

Même les socialistes avaient voté contre! Les partis de droite avaient mené une campagne tellement violente et tendancieuse que même les plus convaincus avaient cédé.

Les arguments? La réalisation d'une assurance vieillesse, disaient-ils, conduirait le pays à la ruine et à la catastrophe. Le président du comité d'action anti-assurance vieillesse d'une petite ville du Nord vaudois, racontait après la votation: «Nous avons bien fait les choses dans notre région. Les patrons avaient donné, d'avance, congé à leurs ouvriers au cas où l'assurance serait votée. Ils disaient: nous serons obligés de ramasser les restes de notre fortune et d'aller nous installer à l'étranger où l'on apprécie les patrons qui savent donner du travail aux ouvriers. Les propriétaires d'immeubles firent de même. Les locataires recurent, d'avance, leur congé au cas où...»

M. Maret demanda à cet efficace président si vraiment il pensait que l'AVS mènerait le pays à la ruine. «Bien sûr que non, dit-il, mais les ouvriers ont bien marché...»

Il fallut ensuite 4 votations pour qu'enfin, en 1948, l'AVS devienne la réalité que nous connaissons aujourd'hui.

Dans le domaine du logement

Les pouvoirs publics ne faisaient rien pour tenter de loger mieux les classes laborieuses «pour ne pas concurrencer les propriétaires...»

En fait les immeubles insalubres rapportaient du 15, voire du 20% alors que les immeubles décents n'en rapportaient que 5 et les beaux immeubles 3%. Cette politique à la petite semaine ne tenait pas compte du fait que les maladies sociales, surtout la tuberculose et l'alcoolisme, trouvaient là un terrain favorable à leur propagation.

Les débuts des coopératives de logement

Tout de suite après la première guerre, les premières sociétés coopératives de logement (SCH) commencèrent à se créer. Laborieusement. Ce furent d'abord les cheminots, les employés des postes, qui, poussés par le besoin, se groupèrent pour former des coopératives.

Pour devenir sociétaire, il fallait souscrire une part sociale qui représentait environ l'équivalent d'un mois de sa-

laire. Un tel investissement n'était pas à la portée de tout le monde.

Cependant, malgré les difficultés, la SCH de Lausanne vit le jour. Pour la première fois les locataires cessaient d'être exploités. Pour la première fois les ouvriers pouvaient vivre dans des logements salubres, équipés de sanitaires. Pour la première fois les locataires-coopérateurs pouvaient participer à la gestion des immeubles.

En 1928 fut créée la Fondation du Logement Ouvrier. La SCH avait fait ses preuves. Elle pouvait mettre à la disposition de la nouvelle fondation un capital de 8000.—. Cette somme permettait de démarrer sans l'apport personnel des futurs locataires, trop modestes pour ambitionner l'acquisition d'une part sociale.

Un peu partout, des SCH se créaient, et passaient aux réalisations, aussi bien en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. D'abord Union romande pour le logement, en 1928, notre mouvement devint la Section romande de l'USAL, rattachée au secrétariat central de l'USAL suisse, formule qui se poursuit encore actuellement.

Des coopératives de construction, on en vint aux coopératives de production. Cela permettait d'embaucher des syndicalistes ou des militants qui avaient été congédiés par les entreprises traditionnelles.

Plusieurs sociétés coopératives de production lausannoises sont devenues très importantes, comme la COBAL, dont M. Maret fut le président, la COFAL, la CIEL, etc. Une coopérative de plâtrerie et même de cordonnerie virent le jour à cette époque.

La formule coopérative appliquée à la production permit de pratiquer des prix plus équilibrés. Ces unités permirent surtout à des hommes compétents, courageux et honnêtes de faire entendre la voix des salariés sans risquer leur gagne-pain.

M. Maret n'a pas été le fondateur de l'USAL en Suisse romande. Le mérite en revient à MM. Gilliland et Freymond. Mais il a été le président de la Section romande pendant 30 ans. Sa conviction



Ventilation

Climatisation

Chauffage à air chaud

Dépoussiérage

Ing. SIA

LAUSANNE Croix-Rouges 2 Téléphone 2330 96

Connaissez-vous déjà le panneau

Duripanel

à base de bois
et de ciment?

Résistant au feu
et aux intempéries

Demandez de
plus amples
renseignements à
Durisol Villmergen SA
2, chemin de la Joliette
1006 Lausanne
Tél. (021) 27 74 24/25

a largement contribué au dynamisme de l'USAL, aussi à travers les années de crise.

1929

Les années noires. La grande crise. Le chômage. La soupe populaire.

En 1933, Lausanne se donne une municipalité socialiste. M. Maret devient syndic. Il faut procurer du travail aux chômeurs. D'une pierre on fera deux coups: les principaux quartiers insalubres sont détruits: le Rôtillon, la rue du Pré, la rue Etraz. Des immeubles neufs sont construits à la place. Ces chantiers occupent un certain nombre de chômeurs.

Il faut lutter sur tous les fronts. Toujours pour employer les sans-travail, on remblaye le lac à Bellerive pour créer les bains que nous connaissons. Les bourgeois se voilent la face: les socialistes gaspillent les deniers publics et donnent au peuple des goûts de luxe...

L'Etat de Vaud admet dorénavant d'adjudiquer les travaux, lors de soumissions, à toutes les entreprises qui ont signé la convention collective du travail. Les Sociétés coopératives peuvent maintenant obtenir du travail et ouvrir des chantiers.

Le nouveau syndic entreprend aussi des travaux d'urbanisme, comme la percée de l'avenue Mon-Repos, des rues Etraz et Vinet.

Il inaugure aussi «la quinzaine du chômeur». Un chômeur a droit à 15 jours de travail, avec des intervalles de 3, 4 ou 5 semaines, selon ses charges de famille.

M. Maret fut encore l'initiateur d'une action appelée «kilo du chômeur». Dans les ménages qui n'étaient pas touchés par la crise, on collectait des marchandises qui étaient ensuite redistribuées aux sans-travail.

Durant ces années difficiles, l'USAL a contribué au progrès social: en ouvrant des chantiers pour la construction d'immeubles à loyers modérés, dans le double but d'améliorer les conditions de logement de la population à revenus modestes et de créer des postes de travail.

Pourtant, les budgets très serrés de l'époque freinaient certains progrès. C'est ainsi que l'on renonça parfois à installer le chauffage central dans des immeubles en construction pour réduire au maximum les prix des loyers.

1939

Seconde Guerre mondiale. Cette fois les hommes mobilisés reçoivent une allocation pour leur famille, proportionnelle au nombre d'enfants à charge. Pour certaines familles nombreuses, c'était presque l'aisance, ces allocations représentaient bien plus que le salaire normal d'un ouvrier père de famille.

Pendant ces années-là, bien sûr, la construction fut entravée et l'USAL dut attendre 1946 pour que les chantiers puissent s'ouvrir normalement.

Après la guerre commencent les années de prospérité. «N'oublions pas», dit M. Maret, qu'en 1946, un manœuvre gagnait 1 fr. 30 de l'heure, un maçon 1,50 et un plâtrier 1,60; c'est à la faveur des années de haute conjoncture que les classes laborieuses ont pu obtenir un statut social non discriminant. En fait c'est lorsque l'ouvrier a pu s'offrir une voiture qu'il a vraiment passé le seuil de la pauvreté.»

Les années de «surchauffe»

Pendant les années de boom économique, l'USAL a joué un rôle de modérateur. La formule coopérative excluant la notion de profit, on a pu construire des appartements modernes et confortables, sans tomber dans le luxe, et procurer aux classes sociales à revenu modeste des conditions de logement raisonnables. Pourtant le ton était à l'optimisme. L'expansion économique ne cessera jamais. On parlait même de supprimer l'assurance chômage...

Actuellement

Avec les années de récession, a commencé le temps de la réflexion. L'USAL a très vite réalisé qu'il convenait de faire le point et de porter l'effort non plus sur

la quantité, mais sur la qualité du logement. C'est aussi le temps des rénovations.

«Si l'esprit coopératif des temps héroïques a quelque peu faibli chez les locataires-coopérateurs, il n'en reste pas moins que chacun se sent concerné par la gestion de l'immeuble où il habite. Le fait de savoir qu'on a son mot à dire, qu'on n'est plus à la merci d'une grâce toute-puissante qui peut à loisir majorer les prix et imposer ses conditions est un facteur de dignité humaine non négligeable», dit M. Maret.

Le futur

Le président d'honneur de l'USAL est convaincu que les années qui viennent ouvriront au mouvement coopératif de nouveaux champs d'activité et non des moindres. Les économies d'énergie, par exemple. Une politique cohérente et ferme dans le domaine du chauffage des habitations pourrait réaliser d'évidentes économies de mazout. Jusqu'à présent, ni les pouvoirs publics, ni le secteur privé n'ont fait l'effort nécessaire dans ce domaine.

En fait, le problème du logement est permanent. Actuellement les appartements familiaux de 4—5 pièces sont rares et chers. Il y a là des tâches importantes pour le mouvement coopératif: en donnant à la famille la possibilité de s'épanouir, on contribue à la santé sociale de notre pays.

Tout a été dit sur les effets psychogènes des grands ensembles. C'est certainement une des tâches d'un mouvement comme le nôtre d'étudier et de réfléchir à de nouvelles formes d'architecture. «Les temps ont changé. Les tâches futures seront différentes de celles que ma génération a dû accomplir. L'USAL a un rôle important à jouer aujourd'hui et demain.»

Propos recueillis par Renée Hermenjat



votre partenaire
SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE

